



AVIS D'APPEL D'OFFRE POUR LA FOURNITURE DES SERVICES D'ASSURANCE-VIE POUR LE PERSONNEL DE PSI BURUNDI

Contexte

Population Services International (PSI), est une organisation non gouvernementale à but non lucratif, leader dans le domaine de la santé avec des programmes ciblant le paludisme, le VIH et la santé reproductive.

PSI travaille en partenariat avec le Ministère de la Santé Publique et le Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants pour renforcer le système de santé et pour améliorer la communication pour le changement de comportement qui permettent aux populations les plus vulnérables de mener une vie saine.

Dans le cadre de sa politique de gestion des ressources humaines et de protection sociale, PSI Burundi souhaite renouveler une couverture d'assurance-vie collective au bénéfice de son personnel afin d'assurer une protection financière adéquate en cas de décès ou d'invalidité.

Objectif

L'objectif est d'offrir un service d'assurance-vie fiable, couvrant les principaux risques liés à la vie, avec un traitement rapide et transparent des sinistres, tout en garantissant un bon rapport qualité-prix.

Critères de sélection

PSI Burundi invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs meilleures offres sous pli fermé pour « **FOURNITURE DES SERVICES D'ASSURANCE - VIE POUR LE PERSONNEL DE PSI BURUNDI** ».

Pour qu'une offre soit considérée comme complète, elle devra comprendre les éléments suivants :

A. Dossier administratif

1. Une présentation complète du soumissionnaire ;
2. Une lettre de soumission adressée à Madame la Représentante Résidente de PSI Burundi a.i.
3. Adresse fixe et connue du soumissionnaire ;
4. Une attestation de non-redevabilité aux impôts et taxes en original délivrée par l'OBR ;
5. Décision d'agrément de l'Agence de Régulation des Assurances s'il en est le cas ;
6. Un certificat d'Immatriculation Fiscale (NIF) ;
7. Un registre de commerce (copie) ;
8. Une attestation de non-faillite délivrée par le Tribunal du Commerce en cours de validité.



B. Offre technique

1. Une description des produits et services proposés en assurance-vie ;
2. Une liste des marchés similaires appuyée par des attestations d'exécution de bonne fin ;
3. Une procédure de paiement des frais de sinistralité y compris les délais de paiement ;
4. Un modèle de contrat d'assurance-vie proposé

C. Description des services attendus

Le contrat d'assurance vie groupe doit couvrir notamment :

- Le décès toutes causes (pendant la période d'emploi) ;
- L'invalidité partielle ou permanente totale (suite à une maladie ou un accident) ;
- Le capital décès complémentaire accidentel ;
- Les frais funéraires ;

D. Offre Financière

L'offre financière devra préciser le montant de la prime pour chaque employé, ainsi que le coût total annuel de la soumission.

E. Période de couverture

La durée initiale du contrat est d'une année, renouvelable par tacite reconduction sous réserve de satisfaction mutuelle.

NB : Les informations relatives aux données d'usage dans ce genre d'offre seront fournies aux soumissionnaires sur demande au niveau de la Direction des Ressources Humaines (mmpundu@psiburundi.org).

Les offres, sous pli fermé avec mention « **FOURNITURE DES SERVICES D'ASSURANCE - VIE POUR LE PERSONNEL DE PSI BURUNDI** » doivent être déposées au bureau de PSI Burundi sis à Bujumbura : Rohero 1, Avenue de la JRR, N°23, **au plus tard le jeudi 22 octobre à 16h00.**

Fait à Bujumbura le 05 / 10 / 2026


Dr Jeanne Marie Francine Karemera
Représentante Résidente
Population Services International
B.P. 1474 - Tél. 2223 466
info@psiburundi.org